

Paragraphe (2), alinéa b) : A la 11^e ligne, page 6, biffer les mots *de et d'* et y substituer les mots "d'au plus".

Mise aux voix, la motion est adoptée.

L'article 8 est adopté dans sa forme modifiée.

Les articles 9 et 10 et le titre sont étudiés séparément et adoptés.

Les témoins se retirent.

Il est ordonné,—Que le président rapporte à la Chambre le bill et ses modifications.

Le Comité s'ajourne à 11 h. 45 du matin pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
A. SMALL.